

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 26 novembre 2010

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture

Service consulté

N° CP-2010-14-6-2

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C244 – DÉVELOPPEMENT RURAL)

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur quatre dossiers éligibles représentant un total de 5.676,40 € de subvention.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le Plan Végétal Environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (Document Régional de Développement Rural) du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PVE se fait via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), avec laquelle une convention de paiement associé a été signée.

L'enveloppe PVE du Département du Haut-Rhin pour 2010 s'élève à 18.500 €.

Dans ce cadre, quatre dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni le 12 octobre 2010 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche). Ils concernent l'acquisition d'outils de travail du sol simplifié, de herses rotatives et de déchaumeurs.

Ces quatre projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent une subvention totale de 5.676,40 €, qui sera versée à l'ASP du Programme C244 au chapitre 204 - Nature 20418 - Fonction 74, conformément à la convention en vigueur.

Pour 2010, cela porte à 15 le nombre de dossiers subventionnés, pour un montant total d'aides départementales de 17.116,40 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 26 NOVEMBRE 2010

Développement rural (Inv) PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03989	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Financement de matériel de lutte contre l'érosion Jean-Yves PROBST à ORSCHWIHR Herse rotative et semoir	5 000,00	40%	2 000,00
DRU03990	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Financement de matériel de lutte contre l'érosion Etienne FERNEX à BIEDERTHAL Déchaumeur	5 650,00	20%	1 130,00
DRU03991	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Financement de matériel de lutte contre l'érosion EARL BELLEVUE à BISEL Déchaumeur	8 500,00	20%	1 700,00
DRU03988	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Financement de matériel de lutte contre l'érosion Armand HURST à TURCKHEIM Rotobêche	4 232,00	20%	846,40
		ı	Total	5 676,40